

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
C O M M U N E D E C A R D E S S E

Date convocation : 13/01/2005

Date affichage : 13/01/2005

SEANCE du 19 janvier 2005

Nbre conseillers

en exercice : 10

Présents : 9

Qui ont pris part à

la délibération : 9

PRESENTS : Mme PUYO, Maire, MM. RIQUE-LURBET, POUÉYS, PERROCHAUD, adjoints, RUITORT-LAPIQUE, LAFFARGUE, SORLI, Mmes BORDIER et GUILHEM-BOUHABEN, LAVIE (décédé).
Absent : Mme HOURIE-CLAVERIE.

Secrétaire de séance : Mme BORDIER

Secrétaire auxiliaire adjointe : Mme SANS-CHRESTIA secrétaire de mairie

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité sans aucune observation.

A l'occasion de la nouvelle année Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal tous ses vœux pour 2005.

OBJET : CERTIFICAT URBANISME LEMOINE : participation voies et réseaux

Madame le Maire rappelle que par délibération du 4 mai 2004 la commune avait institué par participation voies et réseaux dans le cadre des extensions de réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement et de voirie.

M. LEMOINE Benoît souhaite acquérir une grange sise sur les parcelles n°s A272p, 273p et 274p pour la transformer en maison d'habitation. Dans le cadre de l'instruction du certificat d'urbanisme E.D.F. indique qu'il est nécessaire d'effectuer une extension du réseau de distribution d'électricité. Le Syndicat d'Electrification a donné un coût estimatif de l'ouvrage projeté dont il subventionnerait les travaux à hauteur de 78 %, la commune ou le demandeur paiera les 22 % restant.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité,

- DONNE son accord pour l'extension du réseau électricité.
- DEMANDE au Syndicat d'Electrification d'établir l'étude définitive de ces travaux et d'en préciser le coût.
- PRECISE que la participation à la charge du demandeur sera fixée dès que le Syndicat d'Electrification aura fait connaître à la commune le montant définitif du projet.

TRAVAUX SALLE COMMUNALE : mise en conformité

Pour terminer la mise en conformité de la salle une porte extérieure devrait être créée dans la cuisine. Les Ets BERNAD qui en avait assuré la construction fournissent un devis qui s'élève à 1 345.00 € H.T. – 1 608.62 € T.T.C. La Société de Chasse propose sa participation. Le Conseil Municipal décide que ces travaux pourront être exécutés en concertation avec les membres du Conseil Municipal, les services techniques de la Communauté de Communes et des bénévoles.

ACHAT MATERIEL ECOLE

M. PERROCHAUD explique que le téléviseur de l'école ne fonctionne plus. Lors du dernier Conseil d'Ecole les parents et l'instituteur ont souhaité une participation de la commune. Le Conseil Municipal donne un accord de principe à cet achat et fixera ultérieurement sa subvention.

D'autre part, Mme le Maire indique qu'il serait souhaitable d'acquérir du matériel neuf pour la salle de classe. Une étude des besoins ainsi que financière va être engagée.

